

ASSEMBLEE DE CORSE

7 EME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2020

REUNION DES 21 ET 22 DÉCEMBRE 2020

RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

**STABILITÀ DI UN MERCATU A PRUCEDURA
FURMALIZATA IN QUANTU A A FURNITURA DI UN
SIMULATORE DI MECCANICHE A U BENEFIZIU DI U
LICEU PRUFESSIUNALE MARITTIMU E ACQUACOLU DI
BASTIA**

**PASSATION D'UN MARCHE A PROCEDURE FORMALISEE
RELATIF A LA FOURNITURE D'UN SIMULATEUR
MACHINES AU PROFIT DU LYCEE PROFESSIONNEL
MARITIME ET AQUACOLE DE BASTIA**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) :

Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale
et de la Santé

Commission des Finances et de la Fiscalité

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

L'article L. 4424-2 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que la Collectivité de Corse finance, construit, équipe et entretient les collèges, les lycées, les établissements publics d'enseignement professionnel, les établissements d'enseignement artistique, les établissements d'éducation spéciale, ainsi que les lycées professionnels maritimes, les établissements d'enseignement agricole mentionnés à l'article L. 811-8 du Code rural et de la pêche maritime et les centres d'information et d'orientation.

Le Lycée Professionnel Maritime et Aquacole « Jacques FAGGIANELLI » (LPMA) implanté à Bastia est un établissement d'enseignement public.

Il assure la formation initiale secondaire (CAP maritime et BAC professionnel) et bientôt supérieure (BTS maritime) des élèves qui se destinent au métier de marin dans les secteurs de la pêche, du commerce, de la plaisance et des cultures marines.

1. Contexte :

Ce programme spécifique d'équipement s'inscrit dans les orientations fixées par l'Assemblée de Corse dans les domaines de l'éducation, et particulièrement des formations aux métiers de la mer.

Lors des différents comités de pilotage organisés entre la Collectivité de Corse et le lycée maritime, le projet d'acquisition de simulateurs pont et manœuvre d'une part, et d'un simulateur machine d'autre part, ont été présentés comme des éléments essentiels du développement de la formation et de l'essor maritime du territoire.

Au titre de la formation initiale, le simulateur de navigation/manœuvre et le simulateur machines sont des éléments structurants pour la mise en place de nouvelles formations d'enseignement supérieur. L'établissement a d'ailleurs sollicité, de la Collectivité de Corse et du ministère chargé de la mer, l'ouverture d'un BTS à la rentrée 2021.

L'objectif de ces investissements est de donner au lycée professionnel maritime et aquacole de Bastia l'envergure d'un établissement international situé en Méditerranée en offrant la meilleure formation aux métiers de la mer à nos élèves en formation initiale et aux professionnels en formation continue.

Au cours des années 2019 et 2020, ont été réalisés les travaux de requalification d'un bâtiment d'internat en bâtiment d'enseignement, aménagé et meublé en totalité pour accueillir ces nouveaux équipements.

Au titre de la formation continue, ces outils didactiques modernes pourraient permettre d'étendre davantage la collaboration avec les partenaires actuels comme la Corsica Linea qui réalise ces stages de perfectionnement à l'ENSM de Marseille mais aussi la station de pilotage de Haute-Corse.

2. Procédure et budget :

Pour rappel, et afin d'équiper l'ensemble des établissements locaux d'enseignement sur son territoire, la Collectivité de Corse a opté pour deux procédures distinctes :

- verser les subventions nécessaires à l'acquisition de matériels spécifiques et l'établissement bénéficiaire est alors responsable de l'opération d'achat,
- acquérir les biens demandés par les établissements dans le cadre des marchés publics contractés pour l'acquisition d'ordinateurs ou auprès de l'union globale des achats publics pour les demandes courantes.

La Collectivité de Corse a acquis un simulateur pont et manœuvre en 2020 au profit du lycée par le biais d'un marché à procédure adaptée pour un coût d'acquisition qui s'est élevé à 263 000 € TTC.

Le projet d'acquisition d'un simulateur machine, objet du présent rapport, au profit du lycée maritime est estimé à 500 000 € TTC, tenant compte des différents et peu nombreux fournisseurs susceptibles de répondre à l'appel d'offre et les premières estimations techniques et financières du référent « métiers de la mer » au sein de l'établissement.

En application des articles L. 2124-1 et R. 2124-1 du Code de la commande publique, la Collectivité de Corse devra mettre en œuvre une procédure formalisée et une publication de l'avis de marché **au Bulletin officiel des annonces des marchés publics (BOAMP) et au Journal officiel de l'Union européenne (JOUE)**.

3. Objet et caractéristiques générales du marché :

La fourniture et l'installation d'un simulateur machine, pour la Collectivité de Corse, devra comprendre notamment des prestations de fourniture, de transport, de livraison, de manutention, l'acheminement jusqu'au lieu d'implantation, l'installation, le câblage réseau et la mise en service, les tests avant et après installation, la formation des enseignants, la maintenance et la garantie.

Le cahier des clauses techniques particulières, dont le projet est annexé au présent rapport, apportera notamment les précisions suivantes :

- D'une part, le simulateur devra être capable de simuler le comportement de plusieurs types de navires dans plusieurs zones géographiques et dans toutes les conditions de mer, de vent et de visibilité.
- Le simulateur devra être conforme à toutes les réglementations en vigueur. Tous les équipements de contrôle des machines incorporés dans le simulateur devront avoir une ergonomie et des fonctionnalités conformes aux dispositions des réglementations internationales pertinentes.
- Tous les systèmes simulés ou implantés au simulateur devront être des dernières générations et disponibles sur le marché puisqu'elles sont

- existantes sur les navires actuels.
- D'autre part, le prestataire devra assurer pour les enseignants désignés une formation de familiarisation avec l'équipement fourni et une formation sur l'utilisation des simulateurs.
 - Le prestataire devra assurer aussi la formation pour le technicien de maintenance informatique désigné par l'administration.
 - Le personnel enseignant et le personnel du service informatique devront être formés sur site, sur le même matériel avant l'achèvement de l'installation du simulateur.

En conséquence, pour permettre la mise en œuvre de ce dispositif, je vous propose de bien vouloir :

- **Approuver** le présent rapport « Passation d'un Marché A Procédure Formalisée relatif à la fourniture d'un simulateur machines au profit du Lycée Professionnel, Maritime et Aquacole de Bastia ».
- **Affecter**, au titre du programme « 4129 Equipement général et scientifique des EPLE » Investissement du Budget Supplémentaire (BS) 2020, un montant de 500 000 €, chapitre 902, fonction 222, article 21572 « matériel technique scolaire ».
- **Autoriser** le Président du Conseil exécutif de Corse à signer tous les documents nécessaires au lancement, à la passation et l'exécution du marché public relatif à la fourniture du simulateur machines.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

COLLECTIVITE DE CORSE**PROPOSITION D'AFFECTATION 2020 – PROGRAMME 4129**

POLITIQUE : **L'ENSEIGNEMENT ET LA FORMATION**
COMPETENCE : **412 : ENSEIGNEMENT SECONDAIRE**
ORIGINE : **B.S. 2020**
PROGRAMME : **4129 EQUIPEMENT GENERAL ET SCIENTIFIQUE
2ND DEGRE**
SECTION : **INVESTISSEMENT**
CHAPITRE : **902**
FONCTION : **222**

MONTANT DISPONIBLE :		1 015 500 €
MONTANTS à AFFECTER :		
ACQUISITION D'UN SIMULATEUR MACHINES AU PROFIT DU LYCEE PROFESSIONNEL MARITIME ET AQUACOLE DE BASTIA	500 000 €	
TOTAL		500 000 €
DISPONIBLE A NOUVEAU		515 500 €